

Anderlecht, le 15 Octobre 2015

ACP PARK RESIDENCE HOUFFALIZE (N. Entr. : BE0501-812-474)
Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 06 Octobre 2015

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	23	sur 43	53.49 %	7171.00
Copropriétaires représentés	4	sur 43	9.30 %	649.00
Copropriétaires absents	16	sur 43	37.21 %	2180.00
Totaux	43	sur 43	100.00 %	10000.00
AG valide en participants		27	62.79 %	
AG valide en quotités		7820.00	78.20 %	

Le 06 Octobre 2015 à 18h30, les copropriétaires de l'immeuble **ACP PARK RESIDENCE HOUFFALIZE** à **Schaerbeek** se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Vérification de la légalité de l'assemblée :

2. Composition du bureau - Président – Secrétaire – Scrutateurs

- 2.1 Se présente comme président : Mr. Wauters et est élu à l'unanimité.
 2.2 Se présente comme secrétaire : Le syndic et est élu à l'unanimité.
 2.3 Se présentent comme scrutateurs : Mr. Tekes et Mr. Fatih Gorgun et sont élus à l'unanimité.

2. Composition du bureau - Président – Secrétaire – Scrutateurs	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

3. Présentation et Approbation des comptes clôturés au 30/06/2015 ;

Mr. Cochet précise à l'assemblée générale que les décomptes doivent être vérifiés par un commissaire aux comptes.
 Mme Chabouni confirme que la comptabilité est tenue impeccablement et qu'elle a examiné tous les extraits de compte depuis qu'elle est présidente du conseil.
 Mme Chabouni confirme qu'elle reçoit les factures par mail et que selon son point de vue, tout est correct.
 Les comptes des 2 derniers exercices sont approuvés sous réserve de l'approbation du commissaire aux comptes.

3. Présentation et Approbation des comptes clôturés au 30/06/2015 ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

4. Présentation du Budget 2015-2016 sur base du décompte au 30-06-2015 (130.000,00 €) :

Le budget choisi est de 121.000 €

Mme Soyut s'absente étant donné qu'elle n'a pas reçu son décompte par la poste. Le syndic confirme avoir tout envoyé dans les délais.

Mr Vardar et Mme Chabouni expliquent qu'il y a souvent des soucis avec la poste au sein de la copropriété.

Le point 4 est approuvé à l'unanimité.

Mr Aydogmus Sukru émet cependant des réserves par rapport au montant alloué aux membres du conseil de copropriété.

Le syndic explique que cette indemnité couvre pour chaque membre du conseil l'ensemble des frais que ces derniers engagent dans le cadre de l'aide permanente qu'ils apportent à la copropriété et notamment les frais de GSM, les frais de bureautique, papier, cartouche d'encre, électricité, internet et les frais de déplacement réguliers pour le suivi de la gestion mensuelle avec le syndic.

Nous vous rappelons également que les membres du conseil sont régulièrement en contact avec les propriétaires et le syndic.

Notamment en cas de sinistre, lorsque les ascenseurs sont en panne, en cas de soucis avec la chaudière ou encore en cas d'inondation dans les caves ou soucis avec la porte de garage.

4. Présentation du Budget 2015-2016 sur base du décompte au 30-06-2015 (130.000,00 €) ;	Oui	7 624.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	7 624.00	-		
	Abstention / Absents	2 376.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	AYDOGMUS - BOSTAN SUKRU				

5. Election d'un Commissaire aux Comptes :

5.1 Se présente : Mme Dandik se présente et est élue à l'unanimité.

5. Election d'un Commissaire aux Comptes ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

6. Election des membres du conseil de copropriété :

6.1 Se (re)présente(nt) : Mme Chahbouni, Mme Criolo, Mme Lestienne et sont élus à l'unanimité.

6. Election des membres du conseil de copropriété ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

7. Renouvellement annuel du Mandat et du Contrat du Syndic actuel (Fiskobel – Cadillac SA) :

Certains propriétaires n'ont pas reçu les relevés Techem : Le syndic va renvoyer les relevés Techem à tout le monde.

De plus, les personnes suivantes demandent au syndic de renvoyer le décompte qu'ils n'ont pas reçu : Mme Chabouni, Mme Soyut, Mr Eryoruk Hassan, Mme Sali Musin, Mr. Ahmedova

Ces documents seront envoyés avec les PV.

Le point 7 est approuvé à l'unanimité.

7. Renouvellement annuel du Mandat et du Contrat du Syndic actuel (Fiskobel – Cadillac SA) ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

8. Décharges :

8.1 Décharge au Syndic : Décharge est donnée au syndic à l'unanimité.

8.2 Décharge aux membres du Conseil de copropriété : Décharge est donnée au conseil de copropriété à l'unanimité.

Le point décharge au commissaire n'a pas débattu puisqu'il n'y avait pas de commissaire nommé.

8. Décharges :	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

9. Approbation de la date de la prochaine assemblée générale :

L'assemblée générale choisit le Lundi 17 Octobre 2016 à l'unanimité.

9. Approbation de la date de la prochaine assemblée générale ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

10. Approbation du principe pour la pose de relevés électroniques.

L'assemblée générale demande au syndic de demander des devis pour remplacer les calorimètres par des radio-fréquence.
Ce point est approuvé à l'unanimité.

10. Approbation du principe pour la pose de relevés électroniques.	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

11. Approbation du principe pour le renon du contrat KONE ;

Mme Chabouni précise que des actes de vandalisme sont perpétrés sur l'ascenseur du numéro 20.

L'assemblée générale demande au syndic de se renseigner auprès d'autres ascensoristes.

L'assemblée donne mandat au conseil de copropriété d'analyser les futurs devis et éventuellement choisir un autre ascensoriste.
Le point 11 est approuvé à l'unanimité.

11. Approbation du principe pour le renon du contrat KONE ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

12. Approbation du principe pour le placement de caméras dans les halls et garage ;

Afin d'enrayer l'incivisme au sein de l'immeuble, l'assemblée générale demande le placement de caméras.

Mr Cochet précise que le placement de caméras est soumis à la loi du 21 Mars 2007.

Le point 12 est approuvé à l'unanimité.

12. Approbation du principe pour le placement de caméras dans les halls et garage ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité des trois quarts La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI	-				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

13. Approbation du principe pour la remise en peinture hall du 17 et 20 :

Le point 13 est reporté à la prochaine assemblée générale.

Le point 13 est rejeté à l'unanimité.

13. Approbation du principe pour la remise en peinture hall du 17 et 20 ;	Oui	0.00	0.00 %	Majorité des trois quarts La résolution est rejetée.	
	Non	7 820.00	100.00 %		
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI					
NON	AHMEDOV-AHMEDOVA ELMAS-SEYDEGYUL, ALBAYRAK AKSU , ALVAREZ - FERNANDEZ HI , ASADULLA HUSSAINI , AYDOGMUS - BOSTAN SUKRU, AYDOGMUS - YENILMEZ MESUT, BASSO ATTILIO, CHAHBOUNI JAMILA, DANDIK ZEYNEP , DECOSTER LOUIS, ERYORUK HASAN, HOXHAJ BURIM , KOCYIGIT MAMUT, LESTIENNE FLORENCE, MEUNIER - KETELS GAETAN, MICHALAK HELENA, NADIRI SOS MEDICAL CONSULT SPRL, PJETRI-NDREJAY DILJA, POCHET FREDERIQUE, SOYUT - GORGUN FADIME - FATIH, SUKTRAN COSKUN , TEKES - SEDAT APP.D02, TOPCO, VARDAR SUAT, WOUTERS - MATHEYS CRIOLLO MUÑOZ, SALI MUSIN-ARIFNEDREFT , BASSO FILS ERIC				
ABSTENTION / ABSENTS					

14. Approbation du principe pour le remplacement de la parlophonie au 17 et 20 :

L'assemblée générale demande au syndic d'obtenir des devis.

Le principe pour le remplacement de la parlophonie est approuvée à l'unanimité.

14. Approbation du principe pour le remplacement de la parlophonie au 17 et 20 ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité des trois quarts La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI					
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

15. Approbation du principe pour le remplacement des boîtes aux lettres au 20 ;

L'assemblée générale demande au syndic de rechercher des devis.

Le point 15 est approuvé à l'unanimité.

15. Approbation du principe pour le remplacement des boîtes aux lettres au 20 ;	Oui	7 820.00	100.00 %	Majorité des trois quarts La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	7 820.00	-		
	Abstention / Absents	2 180.00	-		
OUI					
NON					
ABSTENTION / ABSENTS					

POINTS DIVERS à discuter :

- Appareil adoucisseur

Mr Vardar précise que l'adoucisseur est hors d'usage.

Ce point sera reporté à une prochaine assemblée générale.

- La porte de garage est régulièrement ouverte la nuit !? (Sécurité)

L'hiver approche et cette porte ouverte va générer l'enclenchement de la chaudière.

L'assemblée générale demande à tout un chacun de bien vouloir fermer la porte du garage après utilisation de cette dernière.

- Placement de chaudières individuelles

L'assemblée générale demande au syndic de rechercher des devis pour le placement de chaudières individuelles à la place de la chaudière collective.

Le syndic en profitera afin de se renseigner pour le placement de compteur d'eau individuels.



FISKOBEL

Syndic de Copropriété

- La porte de garage est régulièrement ouverte la nuit !? (Sécurité)
- Les poubelles au 17 et 20 en dehors des containers (Merci de respecter les consignes)

Dans le cas où vous ne pourriez assister personnellement à l'Assemblée Générale Annuelle du 6 Octobre 2015, nous vous rappelons que vous avez la faculté de vous y faire représenter par un mandataire de votre choix à l'exception du syndic, de son conjoint et de ses préposés (les salariés du syndic sont considérés comme des préposés), muni de la procuration ci-jointe (Uniquement les originaux seront acceptés), dûment complétée par vos soins et à remettre par votre représentant avant le début de l'assemblée générale du 6 Octobre 2015.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous ne manquerez pas de réserver à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Jean-Pascal COCHET
SYNDIC ACP HOUFFALIZE

Motwanie Nnawal
Nnamdi Zoh
06.10.15

Aldous Sipen
~~AKSU~~

Louis Devost
partie l'AG
2015

John M. Nash

Aydogan
mesut

Jamila Chahbani
20h20

20 h 20

Ruthine

AC JONES

Elyabek

AKSU
20h20
woutie
20h38
Soyut

Vardalos

Feuille de présence

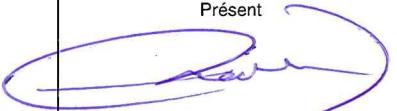
**Assemblée générale
du 06/10/2015 à 18h30
Salle Neptunium Bruxelles**

**ACP PARK RESIDENCE HOUFFALIZE (N. Entr. :
BE0501-812-474)
PLACE D'HOUFFALIZE 17-20
1030 Schaerbeek
01/07/2014 - 30/06/2015**

CADILLAC SA
BLD SYLVAIN DUPUIS 310/11 1070 Anderlecht
Tél. : 02/840.03.63 / Fax : 02/523.86.27

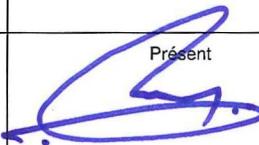
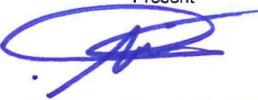
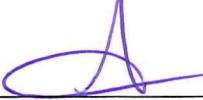
Assemblée générale du 06/10/2015
 ACP PARK RESIDENCE HOUFFALIZE (N. Entr. : BE0501-812-474)
 PLACE D'HOUFFALIZE 17-20
 1030 Schaerbeek

Copropriétaire	Quotités	Signature	
AHMEDOV-AHMEDOVA ELMAS-SEYDEGYUL Place d'Houffalize 17/1 1030 Bruxelles	148.000	Présent 	Procuration
AKCELIK HATICE Place d'Houffalize 20/14 1030 Bruxelles	235.000	Présent	Procuration
ALBAYRAK AKSU Place d'Houffalize 20/18 1030 Bruxelles	196.000	Présent 	Procuration
ALVAREZ - FERNANDEZ HI Place d'Houffalize 20/13 1030 Bruxelles	148.000	Présent 	Procuration
ASADULLA HUSSAINI Place d'Houffalize 20/8 1030 Bruxelles	196.000	Présent	Procuration
AYDOGMUS - BOSTAN SUKRU Driesstraat 10 A 1820 PERK	196.000	Présent 	Procuration
AYDOGMUS - YENİLMEZ MESUT Place d'Houffalize 20/15 1030 Bruxelles	196.000	Présent 	Procuration
BAGCI - COSGUN rue Verboeckhaven 41 1210 Bruxelles	196.000	Présent	Procuration
BANKEN GUY Rue De Meeffe 22 4219 WASSEIGES	148.000	Présent	Procuration
BASSO ATTILIO Place d'Houffalize 17/6 1030 Bruxelles	235.000	Présent 	Procuration
BASSO FILS ERIC Bruxelles	39.000	Présent	Procuration

BELKIZ - COBAN Rue Thomas Vincotte 61 1030 Bruxelles	170.000	Présent	Procuration
BOUGHANEMI-VOLKER FADILA Rue Henri Bergé 38 1030 Bruxelles	39.000	Présent	Procuration
CHAHBOUNI JAMILA Place d'Houffalize 20 1030 Bruxelles	148.000	Présent 	Procuration
CONSORTS YENILMEZ SUKRU BIRGUL - A2 Place de Houffalize 20/14 1030 Schaerbeek	235.000	Présent	Procuration
DANDIK ZEYNEP Place d'Houffalize 20/20 1030 Bruxelles	170.000	Présent 	Procuration
DECOSTER LOUIS Av Louis Bertrand 2 1030 Bruxelles	39.000	Présent 	Procuration
ERYORUK HASAN Rue H Van Hamme 76 1140 Bruxelles	235.000	Présent 	Procuration
HANAY - ERYORUK Place d'Houffalize 17/5 1030 Bruxelles	196.000	Présent	Procuration
HARTEEL DIRK Luxemburgstraat 6/8 8400 Oostende	39.000	Présent	Procuration
HERSSENS rue Joseph Brand 41 1030 Bruxelles	78.000	Présent	Procuration
HOXHAJ BURIM Place d'Houffalize 20/16 1030 Bruxelles	170.000	Présent 	Procuration
KOC - BILGE rue Vogler 8 1030 Bruxelles	148.000	Présent	Procuration
KOCYIGIT MAMUT Rue E. Discailles 19 1030 Bruxelles	196.000 o	Présent 	Procuration

P11.

P4

LESTIENNE FLORENCE Place d'Houffalize 17/9 1030 Bruxelles	148.000	Présent 	Procuration
MEUNIER - KETELS GAETAN Place d'Houffalize 20/9 1030 Bruxelles	196.000	Présent 	Procuration
MICHALAK HELENA Place d'Houffalize 17/10 1030 Bruxelles	148.000	Présent 	Procuration
MOELANTS - HOEFNAGELS Jenatzystraat 11 1030 Bruxelles	39.000	Présent	Procuration
NADIRI SOS MEDICAL CONSULT SPRI Place d'Houffalize 18 1030 Bruxelles	1000.000	Présent 	Procuration
OZDEMIR HUNKER Place d'Houffalize 17/4 1030 Bruxelles	196.000	Présent	Procuration
OZDILEK - KOC Fatih Rue Ernest Laude 66/11 1030 Bruxelles	187.000	Présent	Procuration
PJETRI-NDREJAY DILJA Place d'Houffalize 17/12 1030 Bruxelles	196.000	Présent 	Procuration
POCHET FREDERIQUE Place d'Houffalize 17/15 1030 Bruxelles	196.000	Présent	Procuration 
Pour INFO - NE PAS ENVOYER NE PAS ENVOYER Anderlecht	0.000	Présent	Procuration
REBBOUH - DETROY Rue Rubens 102 1030 Bruxelles	39.000	Présent	Procuration
SALI MUSIN-ARIFNEDREFT Place d'Houffalize 17/20 1030 Bruxelles	196.000	Présent 	Procuration
SOYUT FADIME Place d'Houffalize 20/7 1030 Bruxelles	170.000	Présent 	Procuration 

SUKRAN COSKUN Place d'Houffalize 20 1030 Bruxelles	218.000	Présent <i>Vardar</i>	Procuration
TEKES - SEDAT APP.D02 Place d'Houffalize 20/8 1030 Bruxelles	196.000	Présent <i>Sütçü</i>	Procuration
VARDAR SUAT Place d'Houffalize 17/8 1030 Bruxelles	148.000	Présent <i>Vardar</i>	Procuration
VERBRUGGEN EMMA Bankstraat 90 3000 Louvain	196.000	Présent	Procuration
WOUTERS - MATHEYS CRIOLLO MUÑOZ Place d'Houffalize 17/3 1030 Bruxelles	196.000	Présent <i>Wouter</i>	Procuration
ZARRELA - MARTIN Rue Josaphat 320 1030 Bruxelles	39.000	Présent	Procuration
TOPCO Rue Gatti de Gamond 337 1080 Bruxelles	2500.000	Présent <i>Nicolas</i>	Procuration
Totaux :	10000.000		<i>44/43.</i>

Les membres du bureau certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que _____ copropriétaires sont présents ou représentés.

A la présente sont annexés :
_____ pouvoirs,

Le Président,



FISKOBEL

Syndic de Copropriété

PROCURATION

Je soussigné(e), Pochelet Frédérique

Propriétaire du lot G1 dans la résidence : « Houffalize » - Place d'Houffalize 17-20 à 1030 Bruxelles

Déclare par la présente donner tous pouvoirs à :

Mr/Mme Michalak HELENA

(NE PAS DONNER PROCURATION AU SYNDIC)

À l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires, réunion qui se tiendra en date du :

Mardi 6 Octobre 2015 à 18h30

(À partir de 18h00 pour la signature de la liste des présences)

Salle « Neptunium » - Rue de Jérusalem 56-58 à 1030 Bruxelles

Et l'autorise à prendre part à toutes les délibérations sur les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée, émettre tous votes, signer tous les procès-verbaux, liste de présence et autres documents et faire, en général, tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du présent mandat.

Point 14 : remplacement parlophone 17 - appart. b.15 (E)

Point : ↳ selon devis → remplacement avec

Point : renouvelles du 4 ème ét. m. bâche

Point : ↳ remplacement boîtier

Point : intérieur meublent loués travaux

Point :

Point :

Il s'agit d'un mandat général

-

Il s'agit d'un mandat avec instructions de vote

(*Biffer la mention inutile)

Fait à Bruxelles, le 06.10.2015.

Signature + « Bon pour pouvoirs » :

NB : Faire précéder sa signature de la mention « Bon pour pouvoirs »

Écrite à la main.

La loi du 30 juin 1994 modifiée par la loi du 2 juin 2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générales par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du Syndic.

Bon pour Pouvoirs

Fiduciaire – Gestion & Syndic d'Immeubles



FISKOBEL

Syndic de Copropriété

PROCURATION

Je soussigné(e), ... Eric BASSO.....

PARKER

Propriétaire du lot 5 dans la résidence : «Houffalize» - Place d'Houffalize 17-20 à 1030 Bruxelles

Déclare par la présente donner tous pouvoirs à :

Mr/Mme.....**ATILIO BASSO**.....

(NE PAS DONNER PROCURATION AU SYNDIC)

À l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires, réunion qui se tiendra en date du :

Mardi 6 Octobre 2015 à 18h30

(À partir de 18h00 pour la signature de la liste des présences)

Salle « Neptunium » - Rue de Jérusalem 56-58 à 1030 Bruxelles

Et l'autorise à prendre part à toutes les délibérations sur les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée, émettre tous votes, signer tous les procès-verbaux, liste de présence et autres documents et faire, en général, tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du présent mandat.

Point :

Point :

Point :

Point :

Point :

POINT :

Il s'agit d'un mandat général — Il s'agit d'un mandat avec instructions de vote

(*Biffer la mention inutile)

SCHAERBEEK

Fait à .SCHAERBEEK....., le...5.octobre.2015.

Signature + « Bon pour pouvoirs » :

NB : Faire précéder sa signature de la mention « Bon pour pouvoirs »

"Bon jeu-pauvres,"
E. Bass

La loi du 30 juin 1994 modifiée par la loi du 2 juin 2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générales par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du Syndic.



FISKOBEL

Syndic de Copropriété

PROCURATION

Je soussigné(e), Coskun Sibran

Propriétaire du lot ____ dans la résidence : «Houffalize» - Place d'Houffalize 17-20 à 1030 Bruxelles

Déclare par la présente donner tous pouvoirs à :

Mr/Mme..... Vardan Sibran

(NE PAS DONNER PROCURATION AU SYNDIC)

À l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires, réunion qui se tiendra en date du :

Mardi 6 Octobre 2015 à 18h30

(À partir de 18h00 pour la signature de la liste des présences)

Salle « Neptunium » - Rue de Jérusalem 56-58 à 1030 Bruxelles

Et l'autorise à prendre part à toutes les délibérations sur les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée, émettre tous votes, signer tous les procès-verbaux, liste de présence et autres documents et faire, en général, tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du présent mandat.

Point :

Il s'agit d'un mandat général

-

Il s'agit d'un mandat avec instructions de vote

(*Biffer la mention inutile)

Fait à Schaerbeek, le 06-10-15

Signature + « Bon pour pouvoirs » : Bon pour pouvoirs Sibran

NB : Faire précéder sa signature de la mention « Bon pour pouvoirs »

Écrite à la main.

La loi du 30 juin 1994 modifiée par la loi du 2 juin 2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générales par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du Syndic.



FISKOBEL

Comptabilité – Fiscalité
Syndic de Copropriété



PROCURATION

Je soussigné(e), *Hussaini Asadulla*.....

Propriétaire du lot ____ dans la résidence : «Houffalize» - Place d'Houffalize 17-20 à 1030 Bruxelles

Déclare par la présente donner tous pouvoirs à :

Mr/Mme *VARDAK*.....

(NE PAS DONNER PROCURATION AU SYNDIC)

À l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires, réunion qui se tiendra en date du :

Mardi 6 Octobre 2015 à 18h30

(À partir de 18h00 pour la signature de la liste des présences)

Salle « Neptunium » - Rue de Jérusalem 56-58 à 1030 Bruxelles

Et l'autorise à prendre part à toutes les délibérations sur les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée, émettre tous votes, signer tous les procès-verbaux, liste de présence et autres documents et faire, en général, tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du présent mandat.

Point :

Il s'agit d'un mandat général – Il s'agit d'un mandat avec instructions de vote
(*Biffer la mention inutile)

Fait à *Schaerbeek*, le *06/10/2015*

Signature + « Bon pour pouvoirs » : *Bon pour pouvoir*

NB : Faire précéder sa signature de la mention « Bon pour pouvoirs »

Écrite à la main.

La loi du 30 juin 1994 modifiée par la loi du 2 juin 2010 permet aux copropriétaires de se faire représenter aux Assemblées Générales par un mandataire de leur choix, copropriétaire ou non, à l'exclusion du Syndic.

Fiduciaire – Gestion & Syndic d'Immeubles